



# LA LETTRE DE XVI<sup>e</sup> DEMAIN

N° 42 - Juin 1987

ISSN 029117 CCP 77 44 41 P

## LA CONCERTATION .... UN ART DIFFICILE

Nous vous avons déjà informés des démarches de XVI<sup>e</sup> Demain au sujet de l'aménagement du grand terrain avenue du Parc de Passy, occupé encore actuellement par le Ministère du Logement, de l'Équipement, de l'Aménagement du Territoire et des Transports.

Un bref rappel des "événements" :

- 1985 : question XVI<sup>e</sup> Demain au CICA : un important terrain va se libérer dans le 16<sup>e</sup> ... son avenir ?

- décembre 1986 : Pierre Mehaignerie annonce qu'il libérera en 1989 ce terrain. "Sur cet emplacement exceptionnel 600 logements pourront être construits".

XVI<sup>e</sup> Demain écrit alors au Ministre, aux Elus et à l'Hôtel de Ville (à la Présidente de la Commission de l'Environnement, à l'Adjoint chargé de la Jeunesse et des Sports, à la Direction du Logement et de la Construction) pour rappeler que le terrain est actuellement classé "espace vert public".

- janvier 1987 : A la suite de cette lettre, M. Mehaignerie reçoit une délégation d'associations en présence de Monsieur Mesmin. Nous lui rappelons que des écoles, des associations et des riverains demandent instamment que ce terrain revienne à sa destination première, avant sa réquisition en 1945, d'espace de sports et de loisirs.

Monsieur Méhaignerie désigne le Conseiller technique pour l'aménagement du territoire à son Cabinet pour susciter et suivre, en son nom, les discussions entre Elus et des représentants d'associations.

- juin 1987 : Le Conseiller du Ministre nous confirme l'intention du Ministre de créer un espace vert de 10.000 m<sup>2</sup> seulement sur les 21.000 m<sup>2</sup> classés au POS et de construire environ 50.000 m<sup>2</sup> de logements.

Monsieur Mesmin écrit à Monsieur Méhaignerie et à Monsieur Chirac pour rappeler ses objections formelles à des constructions denses sur ce terrain. Il a l'amabilité de nous envoyer copie de ces courriers.

Des associations se créent, d'autres se réunissent et écrivent, des pétitions circulent ... et malheureusement la réunion projetée par le Ministre n'a toujours pas été convoquée. Elle aurait lieu en septembre, peut-être ? Nous apportera-t-elle des éléments nouveaux, rassurants ? Nous vous tiendrons informés.

## LES EMBARRAS DE PARIS ... (suite)

La Plateforme des Comités Parisiens d'habitants recevait, le 6 avril dernier, Monsieur Daniel LELEU, Commissaire Divisionnaire, chargé de la circulation à Paris.

Et si notre aimable interlocuteur a sérieusement enrichi notre savoir par ses réponses, celles-ci ont aussi relativisé nos exigences, nos demandes, nos souhaits ...

Des chiffres, d'abord : 863.000 véhicules immatriculés à Paris sillonnent les rues de la Capitale. 1.400.000 (petite couronne : 92, 93, 94) et 1.400.000 (grande couronne) viennent les rejoindre au hasard du travail, des distractions, des achats, des livraisons ... Tous les matins, 1 million d'automobilistes rentrent dans Paris ... Alors que déjà : 2.500 véhicules E.D.F., 2.200 G.D.F., 1.750 R.A.T.P., 1.100 S.N.C.F., 14.300 taxis, 900 autocars, 2.000 véhicules de l'Hôtel de Ville, 850 pompiers, 700 de l'Assistance publique, 1.270 de la police sont une base, incontournable, de la circulation parisienne. Et les véhicules utilitaires croissent en nombre et en tonnage.

La Compagnie de Circulation Urbaine, 9 % des effectifs de la police, possède 13.500 hommes dont 550 seulement pour la seule circulation - il y en avait 950 en 1975 - et il faut 5 hommes pour assurer un poste.

Ces 550 hommes doivent réguler la circulation Paris et Périphérique, assurer les déplacements des personnalités françaises ou étrangères et la sécurité des manifestations de tous ordres (on en compte 116 en moyenne par an).

Autant dire que cette police de la circulation est malade de la pénurie de ses moyens.

Autre handicap : un réseau urbain déterminé par l'Histoire, intangible, qui limite la capacité d'accueil : 10.540 hectares sillonnés par 2.860 kms de rues, 8.285 carrefours principaux dont 10 % à feux tricolores, 39 passages souterrains ... Les autos disposent à Paris de 60.000 places de parking payant - ce chiffre doit passer à 100.000 dans les prochaines années, de 72.000 places dans des parcs privés et seulement 12.200 dans des garages commerciaux.

Mais leurs conducteurs ignorent allègrement ces données. Ils souhaitent circuler vite, se garer facilement et surtout, sans sanction d'aucune sorte.

Monsieur LELEU insiste, en outre, sur les dangers courus par la population si un événement grave empêche, dans un blocage complet, les possibilités d'intervention des pompiers, des ambulances, de la police.

Et il évoque le coût économique important pour la Nation du temps perdu ... Existe-t-il des solutions ?

Déjà, des mesures de support sont utilisées : enlèvement des voitures en infraction par des sociétés privées, comptage par des auxiliaires de la Police, amélioration de la signalisation par cablage et informatisation, toutes ces missions exigent un personnel formé et de l'expérience.

L'aggravation des pénalités a été instaurée. Quel en est le seuil admissible et supportable ?

D'autres mesures, d'autres orientations sont étudiées :

- gestion plus affinée du stationnement
- extension et modernisation des zones à réserver aux véhicules
- information des automobilistes (la signalisation au sol très utilisée à l'étranger est, chez nous, inexistante)
- radioguidage sur canaux de grande écoute
- panneaux quartz pour l'orientation
- création d'enclaves Nelson prises sur trottoirs et de périmètres de sécurité
- création de gares routières pour les cars de tourisme
- interdiction du stationnement dans les emplacements réservés aux livraisons

- interdiction des dépôts fixes des grands magasins
- inversion des sens de stationnement suivant les jours
- autorisation de secteurs piétonniers à certaines heures
- stationnement axial dans certaines voies
- obstacles physiques sur les trottoirs
- ramassage des ordures plus tôt le matin (6 h 30 à 7 h 30) ou plus tard le soir (20 heures - 21 heures)

Et peut-on rappeler, au moment où des recettes supplémentaires sont décidées pour favoriser les travaux routiers que l'A 86 rocade autour de Paris prévue depuis 1965, reste depuis des années à terminer à cause du rejet par des riverains, des municipalités, d'associations ...

On parle trop peu encore d'une autre rocade (La Francilienne ou autre) qui supprimerait la traversée de Paris pour des milliers de véhicules, tous les jours. XVI<sup>e</sup> Demain s'est vivement intéressé aux récentes déclarations de M. GIRAUD, Président du Conseil d'Ile de France.

En conclusion : l'amélioration de la circulation dans Paris ne peut être réalisée qu'au niveau régional et même national. Il faudrait aussi une réelle information du Public et une utilisation plus raisonnable de l'automobile au profit des services et de ceux qui ont réellement besoin d'un véhicule pour travailler.

#### BEAUCOUP DE BRUIT POUR RIEN

XVI<sup>e</sup> Demain participait, le 22 mai, à une rencontre organisée par Aéroport de Paris au sujet de l'utilisation de l'Héliport d'Issy les Moulineaux. Beaucoup d'élus (Neuilly, Sèvres, Vaucresson, Issy les Moulineaux, Saint Cloud, Boulogne) des représentants des services techniques de ces mêmes communes et d'associations du 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> arrondissement ont rendu cette réunion intéressante et passionnée. Il en faudra d'autres pour discuter avec plus de sérénité. Les responsables de l'Aéroport y semblent tout à fait décidés et ont évoqué la création d'une commission de consultation où tous seraient convoqués.

Les documents communiqués confirment l'énorme augmentation du trafic; en particulier dans le domaine du "commerce" qui passe de 29,48 % en 1975 à 71,81 % en 1986, alors que dans le même temps, les utilisations militaires, Etat, constructeurs ont fortement diminué.

Les abus constatés ne semblent pas être très sérieusement contrôlés, plus pour des raisons financières que techniques : il n'existe pas de tour de contrôle, pas de surveillance radar; et il est fréquent que les règlements ne soient pas observés (altitude, itinéraire, vols hors cheminement ...).

Pourtant, à la suite de plaintes nombreuses - la Mairie de Neuilly signale plusieurs dizaines de plaintes journalières - des contrôles ont été effectués, en novembre 1986. Au dire des assistants, ces dates n'étaient pas des mieux choisies, le mauvais temps supprimant la majorité des vols et le froid bouclant les fenêtres des riverains qui, à cette saison, se plaignent peu. Ces contrôles n'ont donné aucun résultat, et si des sanctions administratives et fiscales sont prévues, il n'a pas semblé possible de nous en citer un exemple ... Détail amusant : il paraît que la réglementation exige que la mesure des décibels soit effectuée fenêtres fermées (en mai, à Issy les Moulineaux) ..

Un intéressant exposé de M. SCHMITT, responsable de la gestion commerciale des Héliports montre la complexité des situations et des mesures à prendre : 90 % de son activité est dirigée vers l'exportation et l'Héliport est une vitrine commerciale importante qui emploie 400 personnes.

Il rappelle aussi l'importance extrême de la surveillance de la route au cours des week-end, de l'augmentation du trafic des SAMU ...

Un seul remède, un seul souhait : un renforcement des règles de certification acoustiques qui amènerait de nouvelles améliorations techniques des matériels.

Mais peut-être ne serait-il pas inutile de commencer par faire appliquer les règlements et les sanctions qui existent déjà ?

#### DES SOURIS ET DES HOMMES ? ...

Pendant les journées portes ouvertes aux associations à la Mairie du XVIème, plusieurs de nos visiteurs "se scandalisent de voir à nouveau des rats dans l'immeuble rue de Longchamp/Victor Hugo, en nombre si extravagant et si près, si près de la crèche, de leur boulangerie"

M. MESMIN, Maire du XVIè nous écrit : "A la lecture de votre lettre, j'ai été moi aussi scandalisé et j'ai immédiatement prescrit une enquête. Celle-ci s'est révélée négative. Les riverains (concierges, boulangers) n'ont pas relevé la présence de rats dans cet immeuble depuis que les ouvertures de celui-ci ont été murées, soit maintenant presque deux ans. Les services spécialisés contre les rongeurs, de la Préfecture de Police que j'ai également interrogés, me l'ont confirmé. Ils font des visites périodiques, les deux dernières ont eu lieu en décembre et en avril. Tout au plus a-t-on pu relever la présence de quelques souris dans les sous-sols des immeubles voisins comme il y en a malheureusement trop souvent un peu partout. Ces dernières devraient disparaître si les propriétaires suivent les conseils qui leur ont été prodigués par l'Inspecteur. Celui-ci en a profité pour rappeler aux responsables du chantier qui s'est ouvert à proximité, les précautions légales à prendre pour éviter que des rats ne sortent des égoûts".

Nous sommes heureux de ces précisions que nous avons transmises à nos informateurs.

#### DEUX VOEUX IMPORTANTS

A l'initiative de Michel ELBEL, Conseiller de Paris et Conseiller d'Arrondissement, le Conseil Municipal a décidé dans sa réunion du 2 juin, à l'unanimité, d'adresser au Maire de Paris des voeux :

1°) "Devant l'imminence du départ des services de la propreté des locaux d'une surface de 250 m<sup>2</sup> qu'elle occupe dans la Halle Saint Didier, les Elus de l'arrondissement demandent instamment qu'une Maison de Quartier soit réalisée dans le Marché Saint Didier".

Nous rappelons que cette Maison est une initiative et un souhait de notre association, il y a déjà plusieurs années et nous avons pu déjà présenter un dossier à l'ancienne commission d'arrondissement en 1979. Elle l'avait adopté à l'unanimité, déjà. Et depuis, avec patience et obstination, nous avons régulièrement reformulé notre demande. Nous sommes très heureux de pouvoir enfin espérer une solution proche puisque le Maire de Paris lui-même, a déclaré à plusieurs reprises son intention de soutenir de telles initiatives. Il ne nous reste plus qu'à souhaiter qu'un crédit d'investissement soit décidé au sein de la Conférence de programmation des Equipements, pour conforter cette réalisation.

A l'initiative de XVIè Demain, une commission de travail étudie la gestion possible de cet équipement souhaité par de nombreuses associations.

2°) Ascenseur horizontal, parking, équipements sportifs ... les riverains du petit train réclament un aménagement de la voie Jules Sandeau/Emile Augier. Les Elus de l'arrondissement, toujours à l'initiative de Michel ELBEL, demandent au Maire de Paris que le Syndicat des Transports Parisiens dise, avant le 1er septembre 1987, l'état des études et la solution envisagée par les services techniques pour leur permettre de prendre une décision sur la destination de ce terrain.

45, RUE MIRABEAU .... 114 bis, AVENUE DE VERSAILLES ...

C'est une banalité que d'écrire : la rue Mirabeau est une rue calme, loin des bruits ... Quelques immeubles "résidentiels" et, dans sa partie sud, grands murs, bâtiments hospitaliers ou para-médicaux composent la plus grande partie de son décor de rue de province paisible.

Un grand saut, très grand, et nous nous transportons avenue de Versailles. Le contraste est complet : une grande circulation automobile rappelle que cette voie fut longtemps une des routes conduisant de Paris à la ville du Roi-Soleil en traversant plusieurs villages : Chaillot, Passy, Auteuil, inclus maintenant dans notre arrondissement.

De grandes différences donc entre ces deux voies et cependant, un trait d'union tiré entre elles.

45, rue Mirabeau et 114 bis, avenue de Versailles : deux adresses indiquant deux accès sans originalité, perdus dans une suite crénelée de pleins et de vides, de façades d'immeubles et d'espaces encore verts.

Franchissons une des portes ... quelques mètres encore et ... Mais, nous laisserons à nos lecteurs l'initiative - et le plaisir nous en sommes sûrs - de poursuivre la découverte.

Et nous leur souhaitons une agréable promenade.

LES ASSOCIATIONS COMMUNIQUENT

Une intéressante réalisation de l'A.G.F. 16°

Monsieur MESMIN, Maire du 16<sup>e</sup> vient d'inaugurer la halte garderie créée Porte de Saint Cloud par l'A.G.F. 16<sup>e</sup> avec le concours de l'Union des Gardes temporaires d'enfants (U.G.T.E.). Ce nouvel équipement est une grande caravane, fixée dans le jardin de la Ville de Paris, construite spécialement à cet usage de garderie d'enfants de 6 mois à 4 ans et financée par la Ville de Paris.

Une équipe de mamans bénévoles et une puéricultrice assurent l'animation. De plus, comme l'A.G.F. 16<sup>e</sup> le fait déjà dans sa halte du Jardin du Ranelagh, une conseillère conjugale et familiale est à la disposition des parents pour s'entretenir avec eux des problèmes de leurs jeunes enfants.

Les inscriptions sont prises sur place ou à l'AGF 16<sup>e</sup>, 123 bis boulevard Murat.

L'Equipe de Santé mentale Infanto-Juvenile de Paris XVI<sup>e</sup>

11 rue du Général Niox  
met à la disposition des usagers (enfants, parents, enseignants, etc...)

- un accueil, éventuellement en urgence,
- des consultations,
- des bilans et des conseils

et

une unité d'accueil et d'observation

pour des garçons et des filles d'âge scolaire en difficulté à l'école ou dans la famille. Il n'est pas demandé de consultation préalable; si elle s'avère nécessaire, l'unité d'accueil prépare cette éventualité. Animée par une équipe d'infirmiers et d'éducateurs spécialisés, coordonnée par un médecin et une psychologue, elle fonctionne dans un cadre fixe.

Elle propose :

